

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement**  
**Réunion du conseil d'établissement**  
**École Plein-Soleil**  
**Tenue le 26 octobre 2021**

**1. Mot de bienvenue et présences**

Présences :

M. Éric Yockell, Mme Nathalie Marcil, Mme Jessica Carrière-Hutton, Mme Isabelle Rouillier, M. Dominic Lagacé, Mme Stéphanie Jarry, M. Martin Labrosse, Mme Michèle Cave, Mme Sylvie Patenaude et Mme Fany Dubuc.

Absences motivées :

Mme Pamélie Bélanger, Mme Maude-Émilie Francoeur et Mme Stéphanie Doyon-Dubois

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Mme Jessica Carrière-Hutton propose l'adoption de l'ordre du jour  
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

CE-21-22-273

**3. Présentation des membres du Conseil d'établissement 2021-2022**

M. Yockell présente chaque membre du conseil d'établissement à tour de rôle.

**4. Élection de la présidence du Conseil d'établissement**

Mme Fany Dubuc propose M. Dominic Lagacé à la présidence du CÉ.  
M. Dominic Lagacé est élu au poste de président à l'unanimité.

CE-21-22-274

**5. Élection de la vice-présidente du Conseil d'établissement**

Mme Michèle Cave propose Mme Fany Dubuc à la vice-présidence.  
Mme Fany Dubuc est élue au poste de vice-présidente à l'unanimité.

CE-21-22-275

**6. Élection d'un secrétaire**

Le point sera discuté lors du prochain CÉ.  
Il pourrait y avoir une proposition par alternance.  
Mme Stéphanie Jarry fera le premier procès-verbal.

**7. Nomination du représentant de la communauté**

Pour l'instant, il n'y a aucun représentant de la communauté.  
Un courriel sera envoyé à la municipalité pour savoir si une personne aimerait représenter la communauté.

## **8. Calendrier des rencontres**

- Il est convenu que les rencontres du CÉ se tiendront le mardi à 19h00.
- Dates retenues :
  - ♦ Mardi 26 octobre 2021
  - ♦ Mardi 30 novembre 2021
  - ♦ Mardi 1<sup>er</sup> février 2022
  - ♦ Mardi 29 mars 2022
  - ♦ Mardi 26 avril 2022
  - ♦ Mardi 24 mai 2022
  - ♦ Mardi 14 juin 2022

M. Dominic Lagacé propose l'adoption du calendrier des rencontres.  
Le calendrier est adopté à l'unanimité.

CE-21-22-276

## **9. Adoption et suivi du procès-verbal du 15 juin 2021**

Mme Fany Dubuc propose l'adoption du procès-verbal du 15 juin 2021 sans modification.  
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CE-21-22-277

## **10. Questions du public**

Aucune question du public

## **12. Informations du représentant au comité de parents**

M. Lagacé n'a pas assisté à la première rencontre.  
Nous allons alterner pour les rencontres du comité de parents.

## **13. Informations de la technicienne du service de garde**

Mme Mélanie Bisson nous parle de la clientèle de cette année.  
En date du 30 septembre, il y avait 267 élèves d'inscrits au service de garde. Il s'agit d'une belle amélioration par rapport à l'année passée.  
Il y a 13 groupes au service de garde et 11 groupes au service des dîneurs. Ce ne sont plus des groupes en bulle-classe, mais l'organisation des groupes a respecté le critère d'un maximum de deux bulles-classes par groupe.

## **14. Dénonciation d'intérêts personnels**

Les membres du conseil d'établissement doivent remplir le document.

## **POINTS D'INFORMATION**

**15. Formation obligatoire à l'intention des membres du conseil d'établissement, plusieurs documents sont à consulter.**

M. Yockell nous informe des mesures ministérielles auxquelles l'école aura droit pour l'année 2021-2022.

Voir le document

## **16. Situation COVID-19/tests rapides**

Il n'y a aucun cas depuis le début de l'année à l'école.

Depuis l'arrivée des tests rapides dans l'école au début du mois d'octobre, un seul élève a été testé. Il était négatif.

À notre école, 6 personnes sont formées pour passer les tests aux enfants.

## **17. Les activités parascolaires 2021-2022**

Depuis le mois de septembre, il y a eu une grande réflexion à cet effet. La direction a décidé d'y aller avec la prudence et de ne pas mettre en place les activités parascolaires pour l'instant. Comme il fallait mélanger les groupes pour les différentes activités parascolaires, cela était plus compliqué et risqué.

Il y a juste l'activité soccer qui a lieu deux fois par semaine avec deux groupes différents. La direction a accepté de démarrer cette activité car elle a lieu majoritairement à l'extérieur tant que la température le permet.

## **18. Abris solaires**

Selon les soumissions, cela va coûter 69 000\$ pour l'installation des abris sur la cour d'école. Un montant de 28 000\$ sera payé par l'école.

Le formulaire est rendu au centre de services, nous attendons de leurs nouvelles. Le centre de services est rendu à l'étape de faire les appels d'offres.

En espérant que les abris seront installés au printemps.

## **19. Projets d'aménagement d'un terrain de basketball**

L'idée est d'organiser une surface de basketball sur la partie gazonnée de la cour d'école.

M. Yockell doit faire des recherches avant de nous présenter le projet plus en profondeur et avant de s'engager. Il doit commencer surtout par vérifier les coûts de ce projet.

## **POINTS DE DÉCISION**

### **20. Normes et modalités d'enseignement**

M. Yockell nous présente les normes et modalités modifiées à cause des nouvelles mesures puisque la COVID-19 n'est pas terminée.

Cette année, il y aura deux bulletins et deux communications.

Les enseignants rencontreront tous les parents au moment de la première communication à la mi-novembre.

M. Dominic Lagacé propose l'adoption des normes et modalités d'enseignement

Les normes et modalités d'enseignement sont adoptées à l'unanimité.

CE-21-22-278

## **21. Règles de régie interne**

Nous nous questionnons à savoir si nous continuons nos rencontres du CÉ en présentiel ou par Teams.

Nous préférons en présentiel puisque cela favorise davantage les échanges.

M. Martin Labrosse propose l'adoption des règles de régie interne

Les règles de régie interne sont adoptées à l'unanimité.

CE-21-22-279

## **22. Organisation des journées pédagogiques au SDG**

Mme Mélanie propose de favoriser les pédagogiques à l'école jusqu'en janvier afin de faire preuve de prudence.

Nous en reparlerons au CÉ de janvier pour voir si nous poursuivons les pédagogiques à l'école ou si nous organisons des activités à l'extérieur de l'école.

Ce qui avait été présenté en juin :

Si le service de garde organise pour les journées pédagogiques 3 sorties à l'extérieur de l'école et 2 animations à l'école, cela coûterait 182\$ aux parents.

La nouvelle proposition révisée est :

Si le service de garde organise uniquement une animation à l'école avec des activités à l'école, cela coûtera 126\$ aux parents.

Mme Fany Dubuc propose l'adoption de l'organisation des journées pédagogiques au SDG.

L'organisation des journées pédagogiques est adoptée à l'unanimité.

CE-21-22-280

## **23. Mesures particulières de financement**

Au prochain CÉ, il s'agira d'un point de décision.

Pour aujourd'hui, il s'agit seulement d'un point d'information.

M. Yockell nous présente les différentes annexes avec les montants s'y rattachant. Il nous explique les services qui sont offerts aux élèves.

Voir le document en annexe

## **24. Sorties éducatives**

Aucune information

## **25. Varia**

Levée de l'assemblée à 8h21 par Isabelle Rouillier